

# LES ASSISES DE L'EAU

## 22 février 2018

Comprendre les enjeux de la gestion  
de l'eau dans le Cher



## DOSSIER DE PRESSE

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex  
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# L'EAU DANS LE CHER

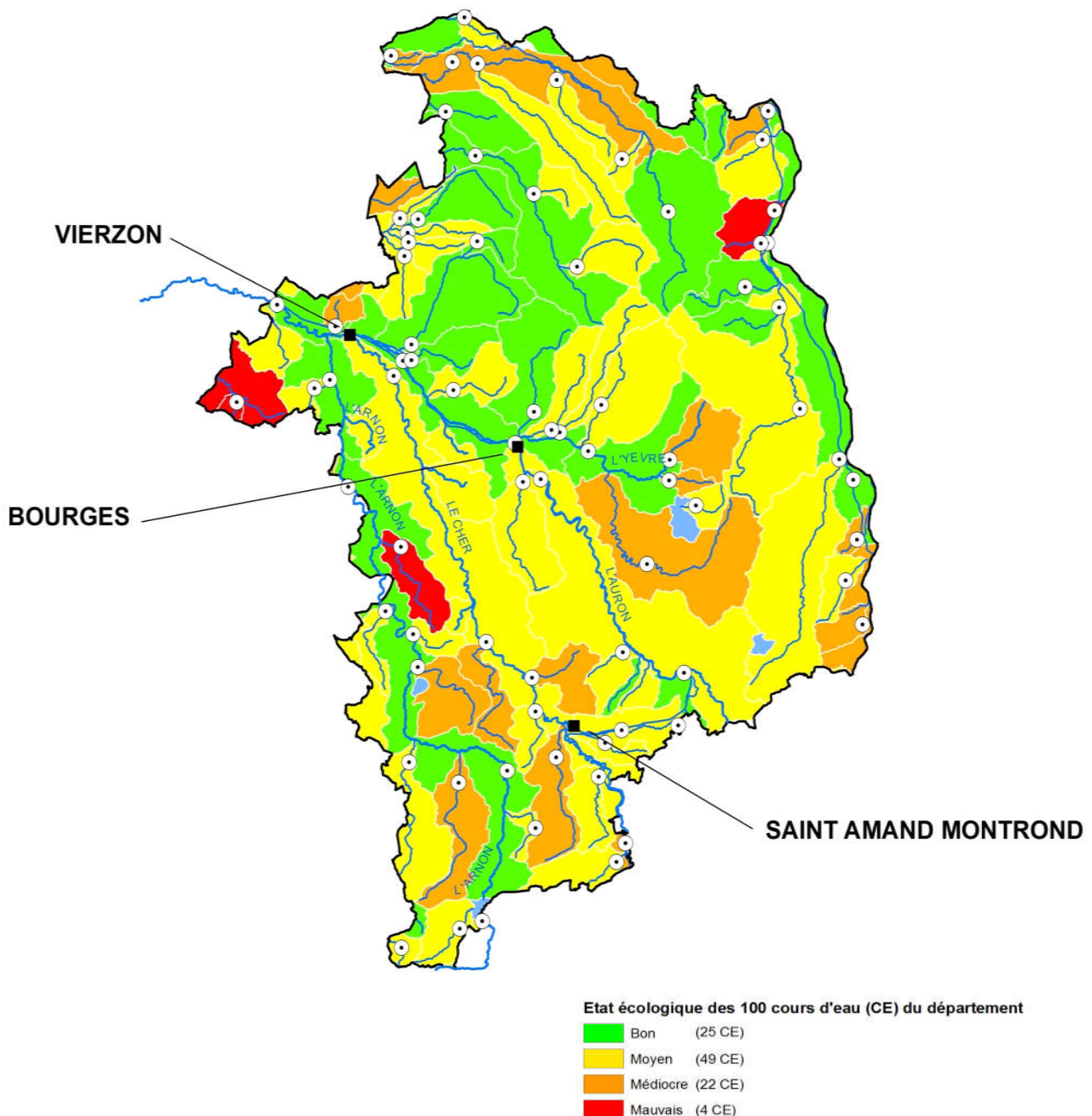
L'eau est présente :

- sous la forme eau superficielle : les cours d'eau et les plans d'eau
- sous la forme eau souterraine : les nappes

Les cours d'eau : 5.570 km, dont le Cher (154 km) et la Loire (60 km).

Les plans d'eau : environ 8.000 plans d'eau dans le Cher, les plus importants étant celui de Sidiailles (32 km<sup>2</sup>, propriété du CD18) à usage de fourniture d'eau potable et de loisir, et celui de l'étang du Puits (1,8 km<sup>2</sup>, propriété de l'État) à usage de loisir.

La qualité des eaux superficielles par bassin versant :



# L'EAU POTABLE

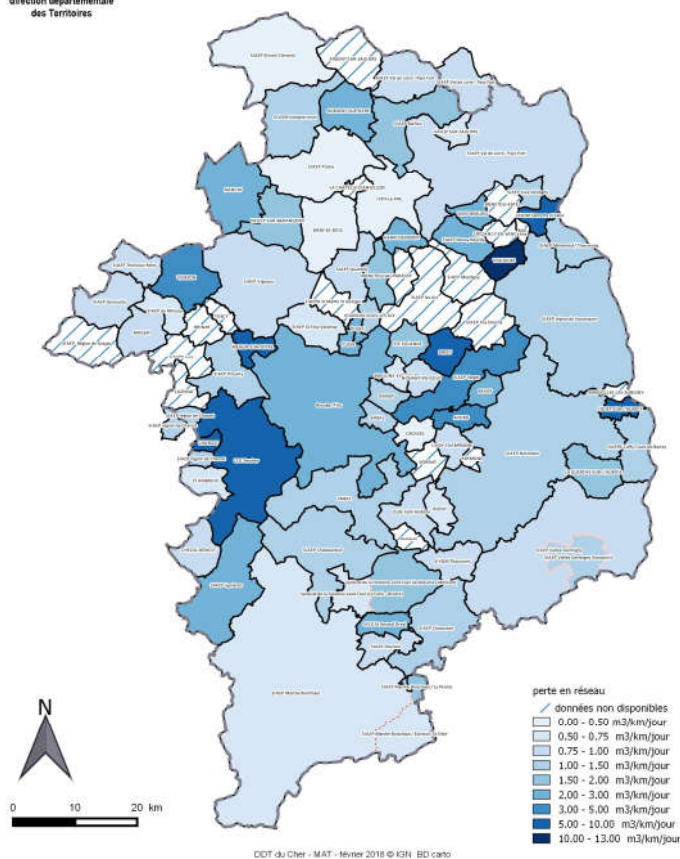
Globalement, l'eau potable est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique dans le département du Cher. Elle est conforme aux limites de qualité réglementaire à de rares exceptions près.

Il est produit annuellement dans le Cher : 26 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable pour une consommation de 17,3 millions de m<sup>3</sup> ; la différence entre les 2 volumes est constituée des fuites du réseau et des pertes techniques.



## Perte en réseau en m<sup>3</sup>/km/jour

d'après schémas SDPEA - exercice 2016



Ces pertes représentent :

- 17.100 m<sup>3</sup>/j
- 6,25 millions de m<sup>3</sup>
- de l'eau pour 145.000 habitants
- 2.500 ha de maïs irrigué

La protection de la production d'eau potable à ce jour :

- 70 % de la population du Cher est alimentée par l'eau d'un captage protégé : protection physique et réglementaire contre la pollution.
- 80 % de la population du Cher bénéficie d'une solution de secours : l'alimentation en eau est interconnectée entre plusieurs ressources.
- Environ 80 % des ouvrages donnant accès à l'eau sont sécurisés par un dispositif anti-intrusion permettant de détecter des accès non autorisés aux installations.

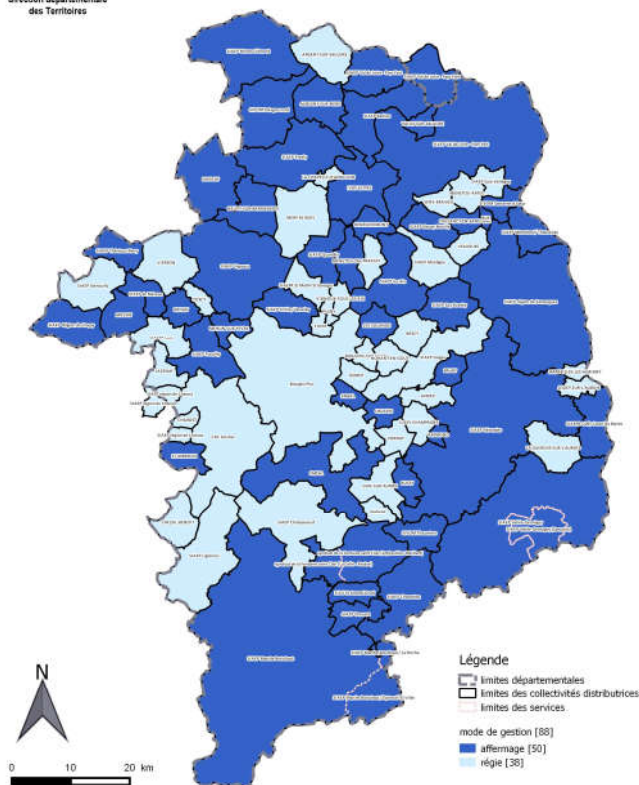
Ces taux augmentent tous les ans, au fur et à mesure de l'avancement des dossiers et des travaux.

## La distribution de l'eau potable :



### Organisation des services de distribution d'eau potable

Source SDES SSPFA - exercice 2016



DDT du Cher - MAT - février 2018 © IGN BD carto

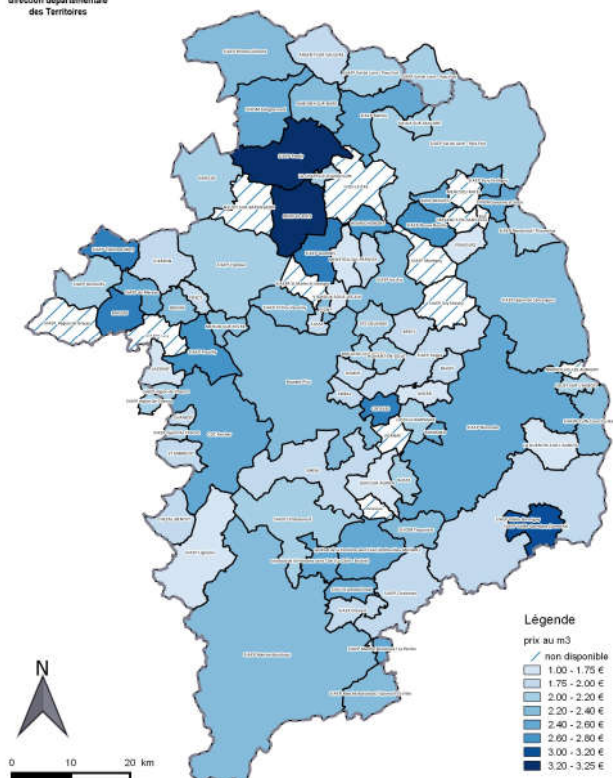
88 services gèrent la distribution de l'eau potable pour 84 collectivités. Parmi ces 88 services, 38 le font en régie directe et 50 en délégation de service public.



### Prix au 1er janvier 2017

Toutes taxes et redevances comprises

(base facture 120 m<sup>3</sup>)



DDT du Cher - MAT - février 2018 © IGN BD carto

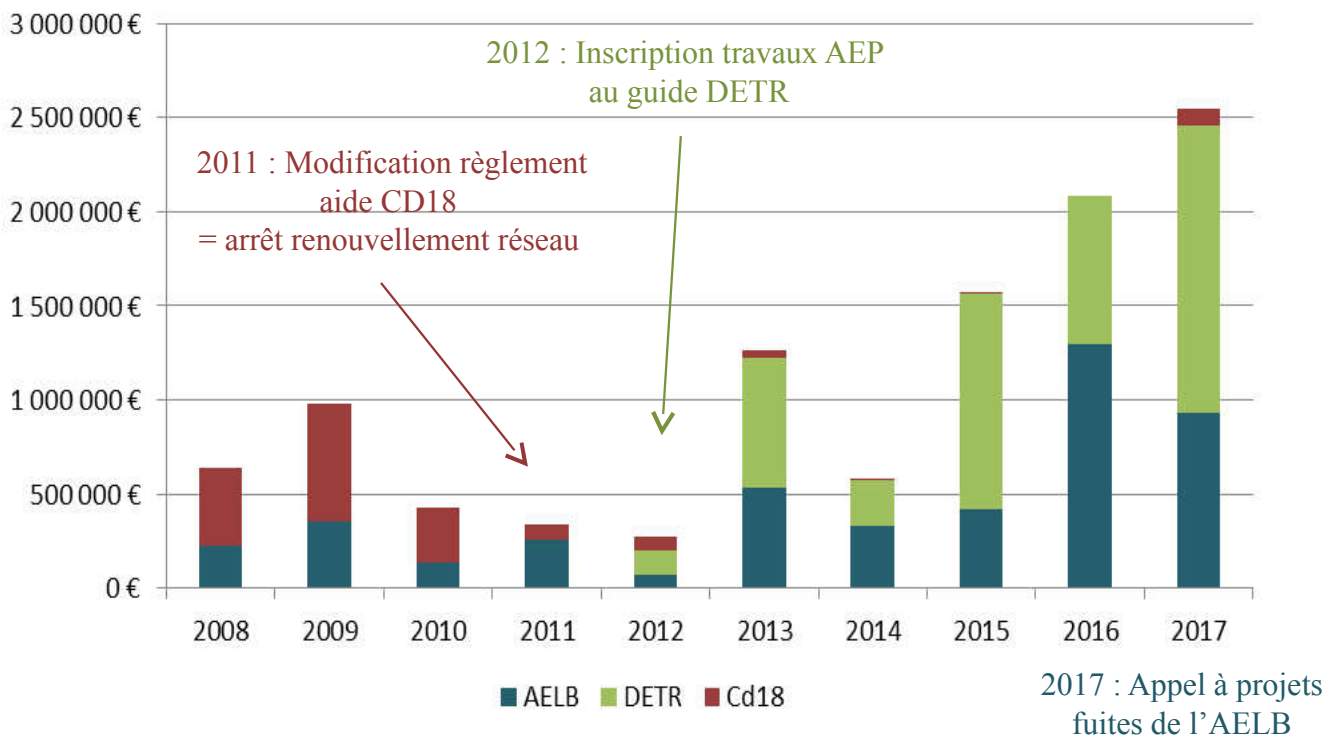
Le prix de l'eau facturée au consommateur est fixé par chaque service : il varie de 1,04 à 3,81 €/m<sup>3</sup>.

Il est en moyenne de 2€ en régie et de 2,26€ en DSP.

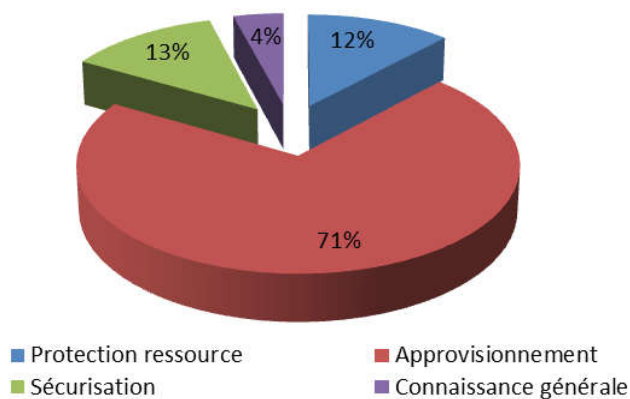
## Les investissements passés :

Pour la période 2008-2017, les investissements représentent 34,6 M€, dont 10,7 M€ d'aides publiques (agence de l'eau Loire-Bretagne, conseil départemental du Cher, État).

## Les aides publiques de 2008 à 2017 :



## Répartition des aides publiques 2008 / 2017



Les aides publiques se sont particulièrement portées sur l'approvisionnement en eau (recherche, traitement, stockage, comptabilisation, réseaux)



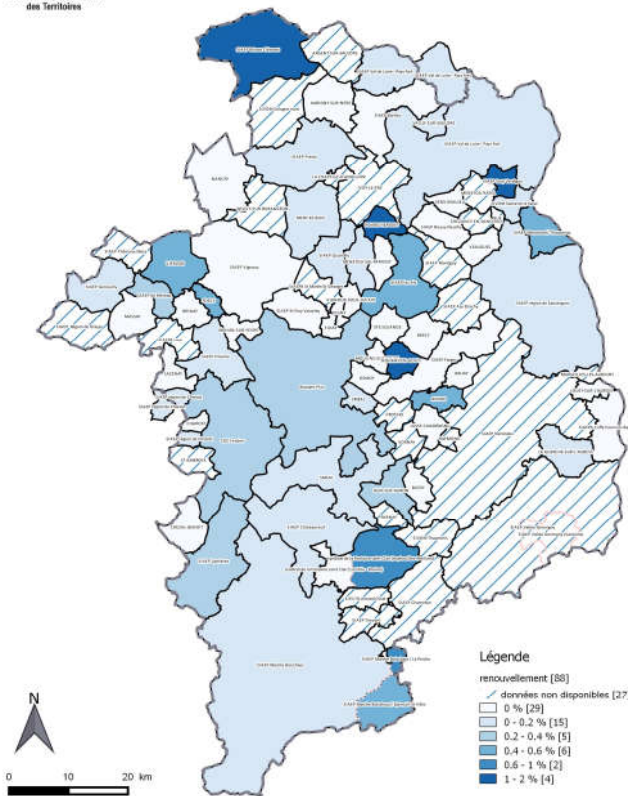
Les investissements à venir :

Malgré les importants investissements passés, il reste de nombreux efforts à fournir pour renouveler les réseaux et pour sécuriser l'approvisionnement.



#### Taux de renouvellement entre 2011 et 2016 inclus

source Sables SDAEP par service - exercice 2016



La durée de vie d'un réseau est de l'ordre de 50 ans. La plupart des réseaux sont antérieurs à 1980.

Trop peu de services se sont engagés aujourd'hui dans le renouvellement des réseaux. Une programmation semble nécessaire.

Des études patrimoniales doivent être menées par les services pour connaître le fonctionnement, les limites et les faiblesses de leurs réseaux, pour ensuite définir un plan d'action.

**Pour améliorer la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau potable, il est nécessaire de :**

- Généraliser la mise en place des dispositifs anti-intrusion : protéger les accès.
- Protéger les captages : instaurer et suivre les périmètres de protection
- Mettre en place des solutions de secours : principalement en interconnectant les réseaux.
- Élaborer des plans de gestion : plans internes de crise, plans d'alerte et d'intervention, plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau.

**Les coûts estimatifs (hors subventions) :**

- Renouvellement des réseaux : les 9.000 km du Cher ont une durée de vie de 50 ans. Coût de renouvellement compris entre 80 et 500 €/m avec un coût moyen de 200 €/m.
- Les investissements hors réseau (protection, production, interconnexion et stockage) sont estimés à 7,3 M€/an (source : SDAEP).
- Cela représente un coût de 2,5 €/m<sup>3</sup> d'eau potable consommée (hors subventions).

# L'ASSAINISSEMENT

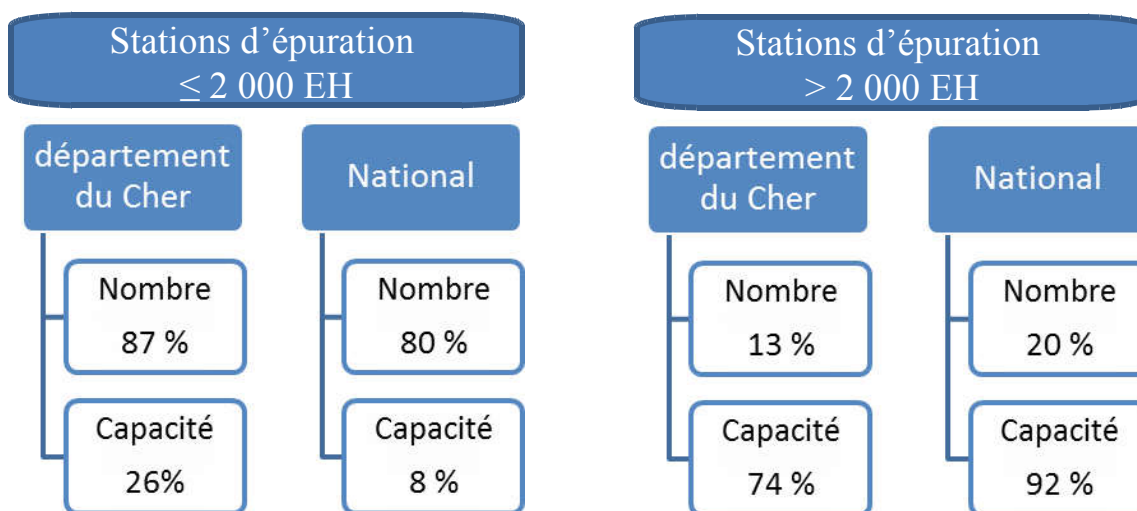
Les rejets des stations d'épuration (STEP) dégradent la qualité des eaux des cours d'eau dans lesquels ils sont déversés. Le degré de dégradation de la qualité de l'eau dépend de la qualité du rejet (donc de la qualité de la STEP), et de la capacité du milieu récepteur à diluer le rejet et à traiter la pollution reçue.

Au niveau européen, 2 directives sont en jeu : la directive Eaux Résiduaires (DERU) et la directive cadre sur l'eau (DCE). La DERU donne une obligation de résultat sur les capacités des stations d'épuration, et la DCE donne une obligation de résultat sur la qualité du milieu récepteur.

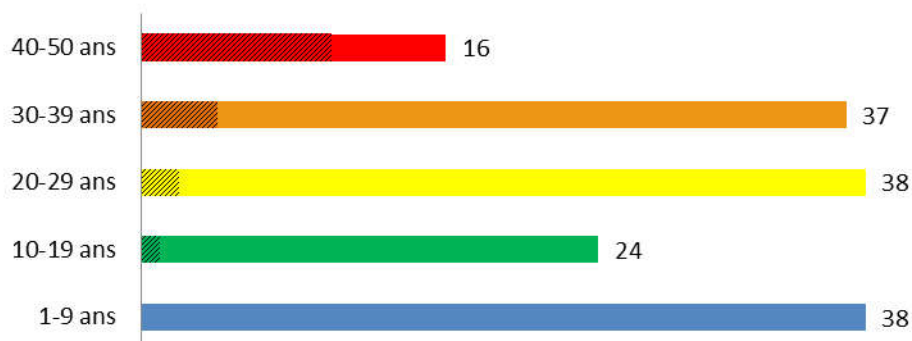
Aujourd'hui, un pré-contentieux communautaire concerne 373 STEP en France, mais aucune dans le Cher. Cependant, le contrôle des STEP est continu, et une non-conformité dans les années à venir serait de nature à contribuer à l'aggravation du contentieux.

État des lieux :

Une situation atypique par rapport à la moyenne nationale traduisant la ruralité du département du Cher : beaucoup de petites STEP traitant 1/4 des effluents.

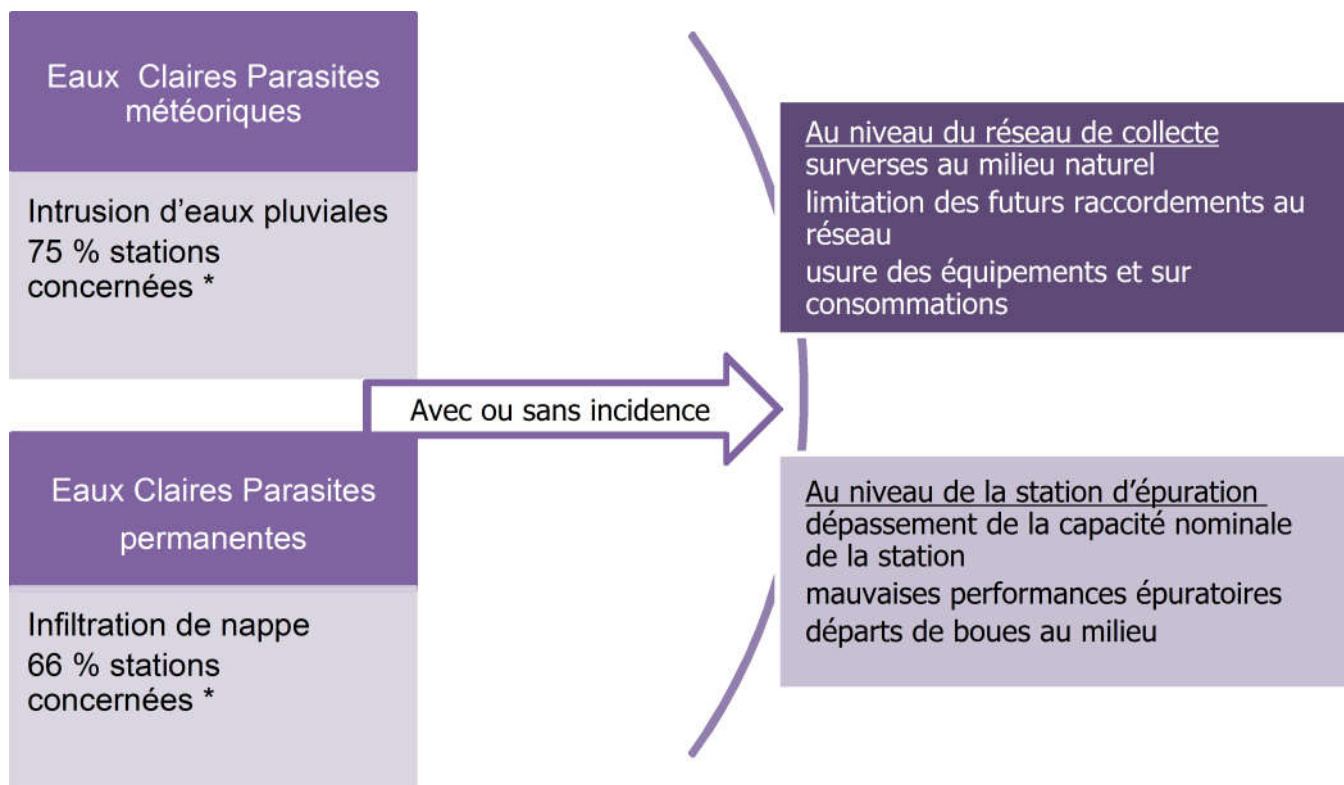


Un parc de STEP ancien qui nécessite un renouvellement :



▨ projets en cours (reconstruction ou raccordement à d'autres stations)

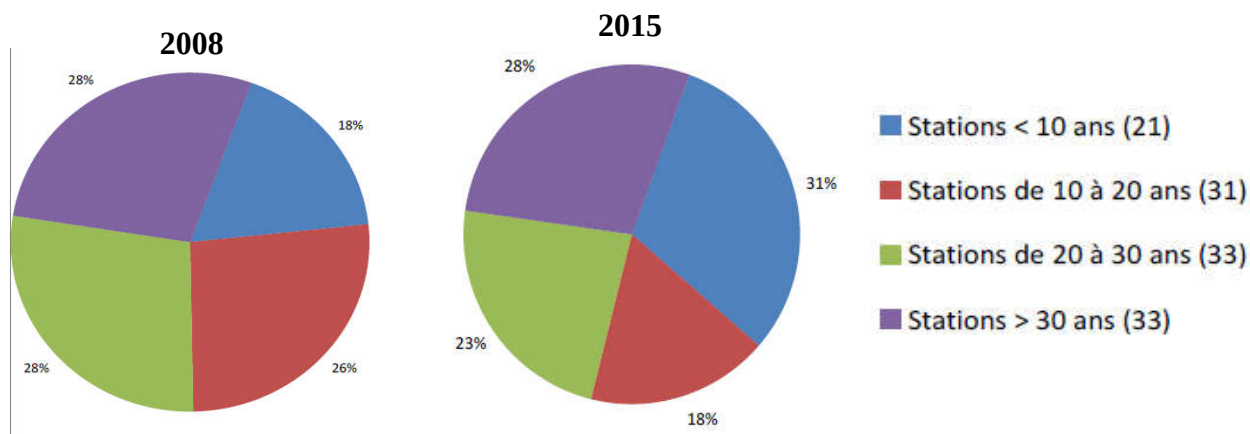
**Age moyen : 25 ans (âge moyen en France : 15 ans) pour une durée d'amortissement de 30 ans.  
 Pour les réseaux d'assainissement : de nombreuses collectivités ont un réseau de collecte qui a des entrées d'eau indésirables.**



*\* Analyse réalisée sur les stations d'épuration suivies dans le cadre d'assistance technique départementale lors des bilans 24h*

### Les investissements passés :

**En 2008, une prise de conscience du médiocre état des STEP du Cher a conduit l'État à mener une étude de hiérarchisation des mises aux normes des systèmes d'assainissement. À la suite de cette étude, les collectivités gestionnaires des STEP les plus impactantes pour le milieu naturel ont été incitées à réaliser des travaux. Ainsi, depuis 2009 de nombreuses actions de réhabilitation de systèmes d'assainissement ont été réalisées. Ces travaux ont permis de corriger les plus fortes dégradations du milieu et d'éviter de contribuer au contentieux à la directive ERU.**

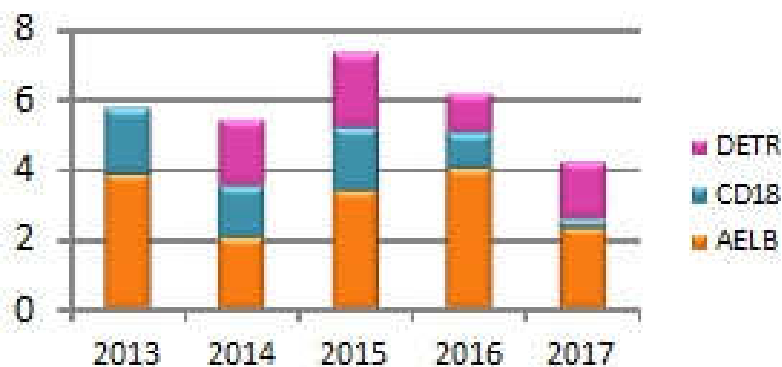




En 2017, le nombre de systèmes d'assainissement récent est nettement plus important en proportion qu'il y a 10 ans, mais le taux de STEP anciennes n'a pas évolué. Ces actions de réhabilitation doivent s'inscrire dans la durée.

Le financement de ces renouvellements est fait grâce aux subventions publiques (État, Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental du Cher).

### Répartition des aides publiques en assainissement dans le Cher (M€)



NB : en 2013, le montant de la DETR n'est pas disponible.

Les investissements à venir :

Pour parvenir à assurer un renouvellement régulier des systèmes d'assainissement, il est important de le prévoir et d'en amortir les coûts.

Quelques fourchettes de coûts hors subvention :

**1. Le réseau** : durée de vie = 50 ans

En territoire urbain : coût de 20 €/an/EH

En territoire rural dispersé : coût de 300 €/an/EH

**2. La station d'épuration** : durée de vie = 30 ans

Pour une STEP 140 000 EH : coût de 10 €/an/EH

Pour une STEP 300 EH : coût de 50 €/an/EH

**3. Le prix dans la facture d'eau du particulier** :

Pour une commune de 1 000 EH ayant 8 km de réseau (longueur moyenne) : 2,76 €/m<sup>3</sup>